



2/ Rappels sur le protocole « participation citoyenne »

Les Objectifs :

- renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier,
- développer l'esprit civique des administrés,
- rassurer et protéger les personnes vulnérables,
- encourager les habitants à la réalisation d'actes de prévention élémentaires,
- constituer une chaîne d'alerte entre le référent de quartier (représentant des riverains et interlocuteur privilégié) et les acteurs de la sécurité (gendarmerie et police municipale),
- intensifier les contacts et les échanges de manière à démultiplier l'action des forces de l'ordre. L'échange de renseignements marche dans les deux sens.

